

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VAULNAVEYS-LE-BAS

**Nombre de Conseillers : 14**

**Nombre de Présents : 12**

**Nombre de Votants : 13**

Date de la convocation : le 21/02/2020

Le **deux** du mois de **mars deux mille vingt**, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaulnaveys-le-Bas, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUTHIER Jean-Marc, Maire.

**Présents** : GAUTHIER Jean-Marc, Maire, MARGAT Gilles, 1<sup>er</sup> Adjoint, HERRERO Pascal, Adjoint, , VASSEUR Jeannine, STRIPPOLI Sérenella, ROYET Patrick, NAVARI Didier, PERRIN Denis, DEMEYER France, SCOTTI Serge, GRENIER Monique, TOMASI Claire.

**Pouvoir** : GAIGE Yves à TOMASI Claire

**Absent** : BESSON Robert

**Secrétaire** : Mme GRENIER Monique

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté. Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

## ORDRE DU JOUR

- Vote du Compte de Gestion 2019 en M14
- Vote du Compte Administratif 2019 en M14
- Affectation du résultat de l'exercice 2019 en M14
- Taux d'imposition 2020
- Programme de travaux dans notre forêt en 2020
- Marché photocopieur MAPA
- Divers

## VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 EN M14

Le Conseil Municipal,

VU l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'exactitude entre le Compte Administratif 2018 présenté par le Maire et le Compte de Gestion 2019 fourni par le Comptable du Trésor Public,

VU le vote du Compte administratif 2019,

APPROUVE, à la majorité, l'édition définitive du Compte de Gestion 2019 de la comptabilité M14.

---

CR du CM 02/03/2020

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 EN M14

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu, ce jour, le Compte Administratif pour l'exercice 2019, PREND CONNAISSANCE des résultats qui se présentent comme suit :

### SECTION D'INVESTISSEMENT

* Dépenses de l'année 2019..... :	57 785.33 €
* Recettes de l'année 2019..... :	<u>32 765.88 €</u>
* Déficit de clôture de l'année 2019 :	- 25 019.45 €
* résultat à la clôture de l'exercice précédent :	+ 408 638.21 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 383 618.76 €</b>
RESTE A REALISER M14..... :	0.00 €
Nouveau solde d'investissement..... :	+ 383 618.76 €

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

* Dépenses de l'année 2019 :.....	722 423.87 €
* Recettes de l'année 2019 : .....	741 561.13 €
* Déficit de clôture de l'année 2019 :	+ 19 137.26 €
* résultat à la clôture de l'exercice précédent :	+ 316 871.63 €
* Excédent du CCAS clôturé définitivement :	+ 7 873.75 €
* <b>résultat définitif de clôture..... :</b>	<b>+ 343 882.64 €</b>

Hors de la présence de Jean-Marc GAUTHIER, Maire, approuve à la majorité le Compte Administratif 2019.

## AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 EN M14

Le Conseil Municipal,

VU l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations prises, séance tenante, relatives au Compte Administratif 2019 et au Compte de Gestion 2019 du budget général,

Considérant que le Compte administratif présente les résultats suivants :

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

#### A Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) + 19 137.26 €

#### B Résultat antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif,

précédé du signe + (excédent) ou – déficit) + 316 871.63 €

Excédent du CCAS clôturé + 7 873.75 €

C Résultat à affecter + 343 882.64 €

= A+B (hors restes à réaliser)

(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		+ 383 618.76 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>		0.00 €
Excédent de financement F	= D+E	+ 383 618.76 €
Affectation = C	= G+H	+ 343 882.64 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**DECIDE** à la majorité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 comme suit :

1- Affectation en réserve R1068 en investissement :		0.00 €
<small>G = au minimum, couverture du besoin de financement F</small>		
2- Report en fonctionnement R 002 (H)		343 882.64 €

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 EN M14**

Le Maire propose le BUDGET PRIMITIF M14 2020, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

1 104 800.00 € pour la section de fonctionnement  
477 800.00 € pour la section d'investissement

Le Conseil Municipal adopte ces propositions.

Le Conseil Municipal fixe à 369 165 € la somme à mettre en recouvrement pour les impôts locaux.

## **TAUX D'IMPOSITION 2020**

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

VU le Code Général des Impôts,

VU l'article L2331-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'état n° 1259, portant notification des bases nettes prévisionnelles d'imposition des trois taxes directes locales, pour l'année 2020,

VU la présentation du budget général faite par le Maire,

**DECIDE** de fixer pour 2020, les taux d'imposition suivants :

- . Taxe d'habitation : supprimé
- . Taxe foncière (bâti) : 13.82 %
- . Taxe foncière (non bâti) : 66.45 %

par 10 voix POUR - ABSTENTION : 2 et 1 voix CONTRE

## PROGRAMME DE TRAVAUX DANS NOTRE FORET EN 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire d'effectuer certains travaux dans nos forêts soumises au contrôle de l'O.N.F.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à la majorité, le programme de travaux ainsi que le devis présenté par l'O.N.F. pour un montant H.T. de 507.50 € ht.

## MARCHE PHOTOCOPIEUR MAPA

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du marché à procédure adaptée, réalisé pour la mise en place de deux photocopieurs, trois offres ont été obtenues. Elles consistent toutes à la mise en place de deux machines avec contrat de maintenance au travers d'un contrat de location pour un nombre de copie de 12000 couleurs et 30 000 noires et blanc par trimestre.

La société REX ROTARY propose un loyer maximal de 1858 €HT par trimestre. La société SHARP propose différentes solutions allant de 2302 € à 2737 €HT par trimestre. La société JM BUREAUTIQUE propose un loyer de 2575€ HT par trimestre.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité,

- Retient l'offre proposée par la société REX ROTARY soit un loyer maximal de 1858 €HT par trimestre
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce MAPA.

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu l'avis de la commission des finances du 17 février 2020, après examen des dossiers des subventions déposés par les associations ;

Vu le vote du Budget Primitif 2020 en date du 02 mars 2020 ; Vu la sollicitation d'une aide financière, auprès de la municipalité, des associations ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer une subvention aux associations citées dans le tableau ci-dessous. Cette dépense sera imputée à l'article 6574 :

Associations	Subventions votées au BP 2020
Amicale Donneurs de Sang	150 €
Amicale Sapeurs Pompiers	700 €
Anim'âge	200 e
ANACR	126 €
ASCVB	615 €
Cinémas Associés	120 €
Club des amis de Clocheron	300 €
Comité des Fêtes	350 €
Coopérative Scolaire	1800 €
ESV	300 €
UACV	200 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 861 €</b>

- d'autoriser M. le maire à signer toutes pièces nécessaires.